

## Conditions d'inscription à la Vente Amiable poulains et jeunes chevaux/poneys de sport

### Membres de la Commission Vente Amiable

Madame	Cousin	Gabrielle	Cheval Occitanie
Madame	Kollar	Alexandra	Cheval Occitanie

### Préambule

Cheval Occitanie est une association à but non lucratif dont l'objectif est de contribuer au programme d'amélioration de l'élevage à travers un soutien aux activités complémentaires que sont la production, la valorisation et la commercialisation. C'est dans le cadre de ce dernier mandat qu'elle a organisé fin 2021 une vente aux enchères au domaine de la Gesmeray, en octobre 2022 une Foire aux foals et aux yearlings au Centre Equestre des Costières et qu'elle organise en juin de cette année une Vente Amiable, objet de ce document. Comme de nombreuses associations, Cheval Occitanie est gérée exclusivement par des bénévoles non rémunérés qui assurent l'organisation de ces différents évènements. A ce titre, nous vous serons reconnaissants de faire preuve d'une certaine bienveillance à leur égard.

### Article 1 : Conditions de participation

Le terme poulain/jeune cheval ou poney de sport englobe tous les chevaux et poneys ayant des prédispositions pour le CSO, le CCE ou le dressage, **du foal (poulain né en 2023) au 6 ans**. Aucun critère de race n'est retenu (OC accepté).

### Article 2 : Frais d'inscription et date de clôture

Les frais d'inscription à la Vente Amiable s'élèvent à **50€ TTC par poulain/jeune cheval ou poney** présenté. Ce prix comprend la parution d'une annonce du poulain à vendre sur le site de Cheval Occitanie ainsi que la participation à la vente en présentiel du 24 juin 2023. Cheval Occitanie n'intervient pas dans la vente entre l'acheteur et le vendeur, et à ce titre ne perçoit pas de frais de vente.

Les inscriptions à la Vente Amiable se **clôtureront le 15 juin 2023** afin de laisser le temps d'organiser la vente en présentiel.

### Article 3 : Obligations du vendeur

Lors de l'inscription de son poulain/jeune cheval ou poney, le vendeur devra a minima fournir :

- les frais d'inscription, et être à jour de sa cotisation auprès de l'association Cheval Occitanie
- le nom du poulain (et son numéro de SIRE pour ceux déjà enregistrés à l'IFCE)

- les noms et numéros de SIRE du père et de la mère
- une photo au modèle

et préciser le cas échéant s'il y a possibilité de garder le poulain en pension jusqu'à ses 3 ans  
Il est vivement conseillé de compléter par les informations suivantes :

- les résultats sportifs/approbations étalon des ascendants et collatéraux
- les résultats en concours Modèles et Allures si le poulain a été présenté
- une fourchette de prix de vente TTC attendue (<5000€, 5000€/7500€, 7500€/10000€, 10000€/12500€, 12500€/20000€, 20000€/30000€, >30000€)
- une vidéo du poulain où on le voit se déplacer au trot et au galop

et de procéder à une mise à jour des informations concernant le poulain sur le site Horsetelex (gratuit)

#### **Article 4 : Obligations de Cheval Occitanie**

Cheval Occitanie met en place sur son site [www.chevaloccitanie.net](http://www.chevaloccitanie.net) une section dédiée à la vente des poulains et s'engage :

- à communiquer par tous les moyens en sa possession (réseaux sociaux, contacts professionnels...) autour des poulains à vendre.
- à prospecter auprès de potentiels acheteurs de la région.
- à animer la vente en présentiel avec la présentation des poulains
- à monter un rond d'Havrincourt avec la présence d'une équipe de rond formée par le stud-book SF pour faire sauter - si l'éleveur le souhaite - les chevaux / poneys de plus de 2ans ayant été préparés en amont.

#### **Article 5 : Date et Lieu de la vente en présentiel**

La Vente Amiable est organisée en marge du concours Pro/Am N°202334028 du 22 au 25 juin 2023 aux **Écuries de la Gesmeray**, Domaine la Vidalle, 34350 Vendres. La vente se déroulera le **samedi 24 juin à partir de 20h30**. Les poulains/jeunes chevaux ou poneys devront être présents sur site au moins 1h avant le début de la vente. Il est vivement conseillé d'arriver la veille au soir ; la piste sera ouverte le vendredi soir pour permettre une habitude au lieu des poulains.

Les écuries de la Gesmeray mettra à disposition des boxes au tarif préférentiel de **60 € TTC** (quel que soit la durée). Cheval Occitanie sera sur place la journée du samedi pour orienter les potentiels acheteurs et montrer les poneys/chevaux qui seront au box. Si le vendeur souhaite un box il devra l'indiquer avant le 18 juin à Cheval Occitanie et réglera la prestation directement aux écuries de la Gesmeray.

#### **Article 6 : Obligations du vendeur pour la vente en présentiel**

Le vendeur souhaitant présenter un poulain lors de la vente du 24 juin 2023 devra s'assurer que son poulain est licolable et tient correctement en main pour des raisons évidentes de sécurité. Les foals devront être présentés avec leur mère. Le vendeur pourra tenir la mère et le foal en même temps,

s'ils sont correctement éduqués, sinon, nous lui conseillons d'être accompagné d'au moins une seconde personne.

Pour les poulains/jeunes chevaux ou poneys présentés sur les barres, le vendeur devra s'assurer que ces derniers ont été correctement préparés en amont. L'équipe de rond mise à disposition par Cheval Occitanie ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'une éventuelle contre-performance du poulain et se réserve le droit d'arrêter la présentation si elle le juge nécessaire.

Comme pour tout rassemblement équestre, les chevaux (donc les poulains/jeunes chevaux et poneys à vendre ainsi que les mères des foals) devront être à jour de leur **vaccination grippe et rhinopneumonie**. Seuls les foals ne sont pas soumis à cette obligation.

### **Article 7 : Responsabilité des dommages causés par l'animal ou causés à l'animal**

Jusqu'à leur vente, c'est-à-dire la signature d'un contrat entre le vendeur et l'acheteur qui précisera les nouvelles modalités de responsabilité, les poulains/jeunes chevaux ou poneys restent la propriété du vendeur. L'association Cheval Occitanie ne peut être tenue pour responsable, ni des accidents, ni des maladies ou dommages quelconques survenus aux animaux ou causés par eux à des tiers. Les opérations d'embarquement ou de débarquement ou toute autre opérations d'assistance de la part d'un membre de l'association Cheval Occitanie, sont faites pour le compte et aux frais, risques et périls du vendeur.

Pour toute question relative à la Vente Amiable, vous pouvez contacter :

Gabrielle Cousin

[aramissedespins12@gmail.com](mailto:aramissedespins12@gmail.com)

06.10.75.93.60

-

Alexandra Kollar

[ac.kollar@gmail.com](mailto:ac.kollar@gmail.com)

06.27.26.11.98

